

AT/DOT36 / SDT / DRT/ 014 /2025

EL TAREF LE: 02 février 2025

A

**Monsieur le Gérant de l'entreprise
HARIRI HAFID**

**Adresse : MACHTAT BERDJILETTE commune AIN KERMA
Wilaya d'EL TARF**

OBJET : MISE EN DEMEURE N° 01.

Projet : Réalisation d'infrastructures d'accueil pose et raccordement des câbles à fibre optique

❖ **LOT N°01 : Modernisation de la liaison support à fibre optique localité AIN
KBIR ET ZITOUN MEFTAH (07 Km).**

- Contrat N°: AT/DO36/SDFS/DAL/63/2024
- Bon de commande système N° 2400750 du 27/11/2024.
- ODS de Démarrage N° 217 /2024 du 27/11/2024.

Nous vous adressons la présente mise en demeure suite au constat de nos services du 30 janvier 2025 de non-achèvement des travaux relatifs aux projets cité en supra et l'expiration des délais contractuels, dont la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux ayant lieu le 28/11/2024 et l'ouverture de chantier le **01/12/2024 où le délai contractuel est Quarante (40) jours calendaire.**

A cet effet, et vu le grand retard de la livraison du projet, vous êtes mis en demeure de procéder immédiatement au renforcement de votre chantier en moyens humains et matériels pour achever les travaux dans un **délai ne dépasse pas les Huit (08) jours calendaire** à compter de la réception de cette présente ;

Faute de quoi, toute défaillance de votre part ; nous met dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires et de procéder à la résiliation de votre contrat aux torts exclusifs, et interdire votre entreprise de soumissionner aux marchés d'Algérie télécom pendant une période d'une année au minimum.

**Le Directeur Opérationnel
Des télécommunications
EL TARF**

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
d'El Tarf

Abdelmoutaleb BOUCHOUAREB

3-02-2025

